

Délibération du Conseil Municipal

D.2024-070

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.3.2

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADO ET BAÏADA,
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : VALIDATION DU MODELE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU « RELAIS » A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LAUZERTE**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Jacques Joffre, actuel président de l'association Les Amis de Lauzerte, demande l'actualisation de la mise à disposition du local dit « Le Relais », précédemment établie au nom de l'ancien président.

Dans ce but, il propose de mettre à jour la convention d'utilisation du « Relais » via une convention-type.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association **LES AMIS DE LAUZERTE** dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux.

Après lecture de la convention type annuelle, Monsieur le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association « Les Amis de Lauzerte » ainsi que les éventuelles nouvelles demandes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'association **LES AMIS DE LAUZERTE** pour la mise à disposition du « Relais » dès que les services de l'état autoriseront l'ouverture du bâtiment comme Etablissement Recevant du Public ;
- **ADOPTE** : la nouvelle convention pour l'utilisation du « Relais »
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

